



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Province de Québec
Comté de Beauce-Nord
MRC de La Nouvelle-Beauce
Le 11 avril 2023

Procès-verbal de correction conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), qui autorise la greffière-trésorière à apporter une correction à quatre numéros de résolution au procès-verbal du 21 février 2023 de la MRC de La Nouvelle-Beauce, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Aux points suivants les numéros sont :

17.5 Mandat à Lemieux Nolet – Rapport d'expertise suivant la résiliation de la convention entre la MRC de La Nouvelle-Beauce et la MRC Beauce-Centre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Clément Marcoux, appuyé par monsieur Réal Turgeon et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

17.6 Autorisation signature entente de partenariat avec la MRC de Bellechasse – Entente pour la construction et l'opération d'une plateforme de compostage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Turgeon, appuyé par madame Luce Lacroix et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

18.1 Autorisation de signature – Bail avec l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Turgeon, appuyé par madame Luce Lacroix et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

26. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Olivier Dumais appuyé par monsieur Étienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Or, on devrait lire :

17.5 Mandat à Lemieux Nolet – Rapport d'expertise suivant la résiliation de la convention entre la MRC de La Nouvelle-Beauce et la MRC Beauce-Centre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Clément Marcoux, appuyé par monsieur Réal Turgeon et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

17.6 Autorisation signature entente de partenariat avec la MRC de Bellechasse – Entente pour la construction et l'opération d'une plateforme de compostage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Turgeon, appuyé par madame Luce Lacroix et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

16738-02-2023

16739-02-2023

16740-02-2023

16741-02-2023

16938-02-2023

16939-02-2023



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

18.1 Autorisation de signature – Bail avec l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce

16940-02-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Turgeon, appuyé par madame Luce Lacroix et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

26. Levée de l'assemblée

16941-02-2023

Il est proposé par monsieur Olivier Dumais appuyé par monsieur Étienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que l'assemblée soit levée.

J'ai dûment modifié les numéros de résolutions en conséquence.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Avis de correction donné à Sainte-Marie, le 11 avril 2023.

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière

